

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'INSTITUTION SAINT-MARTIN

Nom / Prénom de l'élève : Date de naissance : Classe (et sa couleur) à la rentrée 2024 :

Mon enfant ne participera pas à l'Association Sportive (AS)

Mon enfant participera à l'Association Sportive (AS). Cochez l' (les) activité(s) choisie(s) :

O Tennis de table

O Gymnastique

O Cross départemental

O Multisports/futsal

O Football

En cas d'accident nécessitant une intervention chirurgicale rapide, j'autorise l'enseignant responsable à prendre toutes dispositions qui s'imposent. **Nom et téléphone de la personne à prévenir (obligatoire):**

Nom du père (si différent de l'enfant), et **téléphone**

Nom de la mère (si différent de l'enfant), et **téléphone**

Mail pour l'envoi d'informations concernant l'activité de votre enfant (obligatoire) :

.....@.....

Signatures :

CONTRAT D'ENGAGEMENT Pour participer à l'AS, il est impératif de fournir à son professeur d'EPS :

- ✓ Un chèque de 20 euros, à l'ordre de **l'Association Sportive Saint-Martin** (quelque soit le nombre d'activités choisies)
- ✓ Ce coupon dûment rempli

De plus, moi : (nom /prénom),

en classe de, je m'engage à participer assidument à l'AS

Signature de l'élève :

et à **prévenir mon professeur en cas d'absence.**

Partie à retourner à l'établissement.



Partie à conserver par la famille.

Septembre 2024.

L'Association Sportive (AS) permet de pratiquer toute l'année dans le cadre scolaire une (ou plusieurs) activité(s) physique(s) plus assidument, encadrée par un professeur d'EPS. Elle permet d'approfondir sa pratique, mais aussi de s'investir dans le fonctionnement de l'association, notamment en pouvant se former à d'autres rôles (arbitre, juge, coach, reporter...). Des rencontres/compétitions pourront avoir lieu (organisées et prises en charge par l'AS), en fonction de l'activité.

Cette année, l'AS vous propose 5 activités, et un évènement :

-**Tennis de table** : tous les mercredis, de 13h30 à 15h00, encadré par M. Bornand.

-**Gymnastique Artistique** : tous les jeudis soir, de 16h45 à 18h15, encadrée par Mme Debondue

-**Multisports / futsal** : tous les mardis (en semaine B) et tous les vendredis, de 12h40 à 13h25, encadré par M Monneau, Mme Hamet

-**Football** : tous les mercredis de 13h30 à 15h, encadré par M Kerlirzin

-**Le cross départemental** aura lieu à une date et un lieu indéterminés pour l'instant (nous en saurons plus courant septembre), pour ceux et celles qui veulent courir et représenter l'Institution St Martin, face à d'autres établissements... !

Lieux de pratiques :

Tennis de table : dans l'enceinte du collège.

Gymnastique artistique : gymnase de La Palaisienne, 6 rue Denfert Rochereau à Palaiseau (à côté du site de la Pie Voleuse, le lycée de l'Institution St Martin, à 10 minutes à pieds)

Football : plateau d'évolution du collège

Multisports / Futsal : au gymnase Bara, rue Gambetta à Palaiseau (trajets A-R encadrés par les professeurs)

Premiers cours : semaine du 23 septembre 2024 : Rendez-vous dans la cour du collège pour partir avec votre professeur sur le lieu de pratique.

A savoir : Les retours à domicile les mercredis après-midi et jeudis soir se font par vos propres moyens, puisqu'il n'y a pas de ramassage scolaire à ces horaires.

**COUPON-REPONSE + CHEQUE A REMETTRE A LA VIE SCOLAIRE OU A VOTRE PROFESSEUR D'EPS
POUR LE PREMIER COURS D'AS, DERNIER DELAI SVP.**